



PROCÈS-VERBAL

des opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire

Séance du 19 avril 2019

Tirage au sort pour la zone n° 4302 – Belfort – Montbéliard - Héricourt

Le 19 Avril 2019, dans les locaux du ministère de la justice, sis 13 Place Vendôme – 75001 Paris, se sont déroulées, pour la zone n° 4302 – Belfort – Montbéliard - Héricourt, les opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire.

Étaient présents lors des opérations de tirage au sort mentionnées au chapitre IV de l'arrêté susmentionné :

- M. Grégory DUGUÉ, rédacteur, premier secrétaire ;
- M. Thibaud BEDEL, rédacteur, second secrétaire ;
- Mme Audrey SABOURIN, rapporteure de l'Autorité de la concurrence ;
- Mme Monique COLLIN, représentante du Conseil supérieur du notariat ;
- Mme Aurélie BAUDON, magistrate judiciaire en poste au Ministère de la Justice à la Direction des affaires civiles et du Sceau.

GD AS AB MC 1
TB

La séance a débuté le 19 Avril 2019 à ..10. heures A.S. .

*
* *

Pour la zone considérée :

Le premier secrétaire de séance a compté18..... bulletins.

Le second secrétaire de séance a compté :

-26..... demandes de création d'offices enregistrées.
-8..... demandes n'ayant pas donné lieu à constitution d'un bulletin, se répartissant ainsi :
 -2..... demandes surnuméraires ;
 -6..... demandes ayant fait l'objet d'une renonciation ;
 -0..... demandes caduques.

Il a été constaté que le nombre de bulletins correspond / ~~ne correspond pas~~¹ au nombre de demandes enregistrées auquel a été soustrait celui des demandes n'ayant pas donné lieu à la constitution d'un bulletin.

(en cas de non-concordance, il est indiqué les vérifications auxquelles il a été procédé. Si l'anomalie persiste, il est indiqué les conséquences qui en ont été tirées).

¹ Rayer la mention inutile.

AB AB MC TD²

Les opérations de tirage au sort prévues au chapitre IV de l'arrêté susmentionné se sont déroulées comme suit :

(les opérations sont décrites en précisant le nom des personnes y ayant procédé. En cas d'anomalie constatée, il est indiqué les vérifications effectuées la conclusion tirée quant à la validité des opérations déjà réalisées et, le cas échéant, la nécessité de les réitérer).

Les personnes susmentionnées ont procédé / n'ont pas procédé aux opérations de tirage au sort conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 janvier 2017.

(2) AS AB MC³ TB

Les demandes ayant donné lieu à la constitution d'un bulletin ont été classées comme indiqué dans le tableau ci-dessous² :

N° de zone	N° de demande	Horodatage	Classement après tirage au sort
4302	00050953	01/02/2019 14:00:38.642637	9
4302	00051413	01/02/2019 14:01:04.105237	3
4302	00051957	01/02/2019 14:01:32.293489	8
4302	00052649	01/02/2019 14:02:13.777148	16
4302	00053710	01/02/2019 14:03:26.338470	7
4302	00056088	01/02/2019 14:07:39.496062	4
4302	00060472	01/02/2019 14:27:11.028007	2
4302	00060686	01/02/2019 14:29:09.041471	1
4302	00061041	01/02/2019 14:32:33.864717	18
4302	00061702	01/02/2019 14:41:28.827084	10
4302	00062330	01/02/2019 14:51:47.787777	13
4302	00066405	01/02/2019 17:24:40.850121	5
4302	00066646	01/02/2019 17:39:05.251188	15
4302	00066982	01/02/2019 17:59:20.729820	11
4302	00070073	01/02/2019 21:35:18.782102	17
4302	00071775	02/02/2019 05:55:10.819145	6
4302	00071936	02/02/2019 08:20:09.545356	14
4302	00072989	02/02/2019 11:39:15.028991	12

² Les trois premières colonnes du tableau sont pré-remplies avant le tirage au sort à partir de l'extraction de la liste mentionnée au V de l'article 6 de l'arrêté susmentionné à partir de laquelle les bulletins ont été constitués.

A l'issue du tirage au sort, il a été procédé aux opérations de vérification prévues à l'article 15 de l'arrêté susmentionné.

(il est fait mention du résultat de ces vérifications. En cas de non concordance entre les classements inscrits sur le procès-verbal et sur le tableau de vérification, il est procédé conformément aux dispositions de l'article 15 de l'arrêté susmentionné).

Concordance vérifiés

Observations complémentaires :

(il sera fait mention, notamment, des éventuelles interruptions de séance et de la personne à laquelle la clé du local a été remise en application de l'article 17 de l'arrêté susmentionné)

néant

La séance a été levée le 19 avril 2019 à .10.. heures 21.. .

*

* *

Le présent procès-verbal sera publié sur le portail du ministère de la justice dédié aux officiers publics ou ministériels.

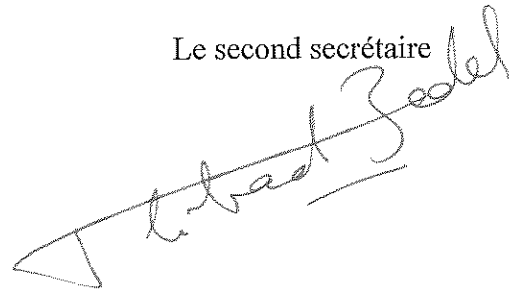
10 AB AB MC 5
TB

Paris, le ... 19 Avril 2019

Le premier secrétaire



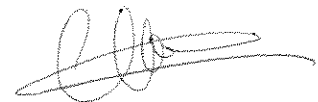
Le second secrétaire



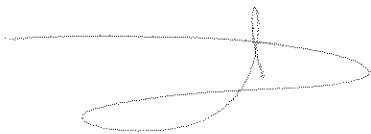
Le rapporteur de l'Autorité
de la concurrence



Le représentant du Conseil
supérieur du notariat



Le magistrat



Zone 4302 – Belfort – Montbéliard - Héricourt
Liste des demandes surnuméraires

Date de dépôt	Numéro demande	Zone	Numéro de la première demande horodatée par ce demandeur	Date de dépôt
01/02/2019 à 14:52:36.676630	62372	4302	62330	01/02/2019 à 14:51:47.787777
02/02/2019 à 11:40:10.738234	72995	4302	72989	02/02/2019 à 11:39:15.028991

Le chef du bureau des officiers ministériels et de la déontologie



1 8 AVR. 2019

Eric MARTIN-HERSENT

Zone 4302 – Belfort – Montbéliard - Héricourt
Liste des demandes caduques article 51 et 52 du décret n°73-609

Date de Dépôt	Numéro demande	Zone	Motif
Etat néant			

Le chef du bureau des officiers ministériels et de la déontologie



Eric MARTIN-HERSENT

18 AVR. 2019

Zone 4302 – Belfort – Montbéliard - Héricourt
Liste des demandes ayant fait l'objet d'une renonciation

Date de dépôt	Numéro demande	Date de la renonciation	Zone
01/02/2019 à 15:51:53.688994	64637	27 mars 2019	4302
01/02/2019 à 19:42:13.448542	68462	31 mars 2019	4302
01/02/2019 à 22:45:37.265672	70762	29 mars 2019	4302
02/02/2019 à 02:36:23.636948	71505	23 mars 2019	4302
02/02/2019 à 04:03:20.177736	71718	22 mars 2019	4302
02/02/2019 à 13:59:05.849318	74155	29 mars 2019	4302

Le chef du bureau des officiers ministériels et de la déontologie



18 AVR. 2019

Eric MARTIN-HERSENT